

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047797

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6415 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : RASSI Société : Sars

Date de naissance : 16/08/1965

Adresse : 529 lot Haj Fath Ville : Casablanca

Tél. : 0661 566363 Total des frais engagés : 484 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr NOUNA M'hamed
PEDIATRE
82. Av. Aba Chouaib Doukkali
Ain Chifa II Casab 20550
Tel: 0522.85.10.58

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/03/22

Nom et prénom du malade : RASSI Surname : Nahmed Age: 3ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : on the

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 23 MAI 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : KAHIM

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
17.2.13	CJ	1	250	CHOUA M'hamed PEDIATRE Choua M'hamed Doukkal Casablanca 28550 22-05-10-58

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMERIA EL AMRANI Av. Ain Chifa Chifa 2 - CASA Tel. 0522 81 16 17	20/01/2024	DR Ain Chifa Tel. 0522 81 16 17 Montant de la Facture ARMERIA EL AMRANI Av. Ain Chifa Chifa 2 - CASA Tel. 0522 81 16 17

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur NOUNA M'hamed

Pédiatre

Lauréat de la faculté de médecine d'Amiens
Spécialiste des maladies du Nouveau-né
Nourrisson et L'Enfant
Asthme de l'enfant et Maladies
Allergiques

Casablanca, le 17/03/2023

ZECLAR® 25 mg/ml
Boîte d'un flacon de 100 mL
P.P.V: 98,90 DH

6 118001 182862
Maphar
Km 10, route côtière 111
El-Zenata, Ain Sebaâ, Casablanca, Maroc



Nom/Prénom : RASSID

Mahmoud

Poids : Poids : 17,000 Kg

age :

Age : 3 ans et 4 mois

1) VENTOLINE 100µg Susp inh Fl/200d

Prendre 2 bouffées toutes les 2 heures, pendant 8 jours

2) ZECLAR 25 mg/ml Glé susp buv Fl/100ml

Donner 1 dose poids de 17 Kilos le matin et le soir, pendant 8 jours

3 boîtes

DV3W
08 2024
45,30 DH

Lot
EXP
PPV

DV3W
08 2024
45,30 DH

DV3W
08 2024
45,30 DH

PHARMACE AÏN CHIFA
Mme EL AMRAI / OUZZANI F.Z
128, Av Alrou (Chouaib Doukkali)
Aïn Chifa 2 - CASABLANCA
Tel: 0522 81 16 97

Dr NOUNA M'hamed
PEDIATRE
82. Av. Aba Chouaïb Doukkali
Aïn Chifa II Casa 20550
Tel: 0522.85.10.58